

Directeurs d'école : un rapport du Sénat pour « changer la donne » - Mode lecture



Un rapport du Sénat vise à redonner « un attrait » à la fonction de directeur d'école. Au programme : un nouveau cadre administratif avec un régime indemnitaire revalorisé, plus de formation, plus de temps en jouant sur les décharges, et des missions clarifiées. Une nécessité pour répondre à la crise des vocations.

Le 03 juin 2020



3mn

Ils étaient en première ligne, il y a quelques semaines, quand il a fallu rouvrir les écoles primaires, après le confinement. Ce sont les directeurs d'école. Un métier qui n'est pas simple et où les vocations manquent. Un rapport du Sénat s'est penché sur la question. Préparé par les sénateurs LR Max Brisson, et la sénatrice du groupe RDSE, Françoise Laborde, il a été adopté ce mercredi matin par la commission de la culture et de l'éducation du Sénat à l'unanimité.

Il faudra attendre mardi prochain pour connaître les 16 recommandations et le rapport lui-même, présenté lors d'une conférence de presse. Mais ses auteurs donnent à publicsenat.fr dès aujourd'hui ses grands axes. « Il y a quatre grands besoins si on veut changer la donne. Il y a un besoin de cadre administratif, un besoin de formation, un besoin de temps par un nouveau système de décharge et un besoin de clarification des missions » résume Max Brisson.

« Un serpent de mer de l'Education nationale »

Les travaux de ce rapport ont été lancés fin 2019. « On a considéré qu'il y avait un vide législatif à combler » explique Françoise Laborde, alors que « les directeurs n'ont pas d'autorité sur qui que ce soit, c'est très compliqué ». Sans parler des cas de « suicides » de directeurs, qui ont émaillé l'actualité. Puis « le coronavirus a remis sur le devant de la scène l'utilité des directeurs d'école, quand il a fallu rouvrir » souligne la sénatrice de la Haute-Garonne, membre du Parti radical, et elle-même ancienne directrice d'école.

Max Brisson rappelle que « le directeur d'école, c'est un serpent de mer de l'Education nationale. C'est un professeur des écoles qui a des fonctions de directeur. C'est un pair parmi ses pairs, mais il n'a aucun statut. Il a juste une bonification indemnitaire pour exercer sa fonction ».

Pas de création d'un nouveau corps mais un nouveau cadre

Le sénateur des Pyrénées-Atlantiques défend ainsi « un nouveau cadre administratif ». C'est le premier axe. La création d'un nouveau corps, sujet polémique, a été écartée. « Sinon, le directeur ne pourra plus redevenir professeur », souligne le sénateur. Et les syndicats s'y opposent. L'idée est plutôt de « proposer un emploi fonctionnel. On est toujours professeur et on exerce la fonction de directeur par contrat, pendant un temps X. On définit un cadre. Ça existe dans l'administration » souligne Max Brisson.

Ce nouveau directeur aurait « des missions redéfinies et un régime indemnitaire revalorisé ». Max Brisson ajoute :

▮ On peut jouer sur le régime indemnitaire, c'est-à-dire les primes.

« Revoir le système de décharge » pour libérer plus de temps

Deuxième point : plus de temps pour exercer la fonction, « car il y a de plus en plus de responsabilités. Les tâches sont nombreuses. Or le système actuel de décharge ne libère pas assez de temps », souligne l'ancien rapporteur de la loi Blanquer au Sénat. Il s'agit de « renverser la vapeur ». Actuellement, un principal d'un petit collège de 150 élèves aura « un secrétariat et un adjoint », alors qu'un directeur d'une grosse école de 350 élèves est tout seul... »

Pour donner plus de temps, « il faut donc revoir le système de décharge ». Aujourd'hui, il faut 13 classes pour avoir une décharge d'enseignement complète, alors qu'un directeur d'une petite école n'en a pas. Il n'aura que quelques jours. Le rapport préconise de « regrouper les catégories, qu'il y ait moins de seuils et une augmentation du temps de décharge ». La décharge à 100% pourra ainsi se faire dès 12 classes.

« Un besoin de formation très large »

Troisième chapitre : « Un besoin de formation très large » soutient le sénateur LR. Formation sur les « relations avec les élus, les parents, sur la sécurité. Leur formation est insuffisante alors que leur responsabilité est accrue » constate Max Brisson.

« Dans les grandes écoles, il y a beaucoup de management et d'administratif, ce à quoi on n'est pas préparé » ajoute Françoise Laborde.

Clarifier les tâches

Enfin, dernier point : « Un besoin de redéfinir les tâches, ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire. Il faut le clarifier et prioriser les missions » estime Max Brisson, alors qu'« ils sont submergés par les tâches, entre l'entrée et la sortie de l'école, l'animation pédagogique, les circulaires... » Ici, c'est la question de la répartition des compétences qui est en jeu. « Il faut savoir ce qui est de la responsabilité des collectivités, ou de l'Education nationale. Dans ce cas, c'est au directeur de le faire. On l'a vu avec la crise du Covid » ajoute le sénateur des Pyrénées-Atlantiques.

Alors que l'Education nationale fait face « à une crise des envies », comme le dit Max Brisson, avec des « inspecteurs qui deviennent des agents recruteurs », ce rapport pourrait aider à améliorer les choses, espèrent ses auteurs. « Il faut redonner au directeur d'école un attrait. Il y a beaucoup d'écoles qui ne sont pas pourvues en direction à la rentrée. Avant, c'était les petites, mais mêmes les grosses écoles ne trouvent pas. Donc ça vient bien du métier de directeur qui n'est pas attrayant, ni dans son contenu, ni ses finances. Il faut revoir tout ça » insiste Françoise Laborde.

Un rapport qui devrait arriver « au bon moment »

Max Brisson espère que ce rapport « devrait arriver au bon moment ». Le sujet « était à l'agenda du ministère, avant la crise du Covid », rappelle-t-il. De quoi donner quelques idées au ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer. Max Brisson y croit. Pour lui, « c'est le moment. Le fruit est mûr pour qu'on progresse avec le ministre ».

Publié le : 03/06/2020 à 19:26 - Mis à jour le : 03/06/2020 à 19:26

Crédits photo principale : AFP/Archives